



Le neuf février deux mille vingt-et-un, à 19 heures 00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni, à huis-clos, en lieu exceptionnel de ses séances à la Maison du Temps Libre, sous la présidence de Monsieur Gilles SELLIER, Maire.

Date de la convocation : 02/02/2021.

En exercice : 27

Présents : 26

Votants : 27

Étaient présents : Gilles SELLIER, Louis SICARD, Evelyne ANNERAUD-POULAIN, Joel TASSIN, Auriane GROSS, Alexis MENDOZA-RUIZ, Odile KOPEC-ANGRAND (procuration de Vanessa DELISSE-ANGRAND), Jean-Paul NICOLAS-NELSON, Gwenaëlle CANOPE, Raymonde DUMANGE, Sébastien VANDRA, Jessica GOMES, Stéphane MAFFRAND, Sophie ZORE, Philippe LECOIN, Marie-Bernadette BENISTANT, Sandro DELOR, Carole ROLLET, Stéphane TRIQUENEAUX, Virginie MALFAIT, Jacky LAUNE, Stéphane XUEREF, Nathalie VAN CAUTEREN, Éric BACQUET, Roger PIERRE, Line COTTIN.

Excusés : Vanessa DELISSE-ANGRAND (procuration à Odile KOPEC-ANGRAND).

Secrétaire de séance : Evelyne ANNERAUD-POULAIN.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominatif des présents et ouvre la séance du Conseil Municipal à 19h00.

## **ORDRE DU JOUR :**

### **1 – Approbation du compte rendu du 18 décembre 2020 :**

Le compte rendu du Conseil Municipal est approuvé, par vote à main levée, à l'**UNANIMITE** des présents.

Remarques de Monsieur PIERRE Roger sur le point n°7 et n°8 concernant les tableaux de la Décision Modificative et sur la dernière page concernant les questions aux administrés où il indique que les conseillers municipaux d'opposition ne sont pas des administrés.

### **2 Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) - 2021/01 :**

Louis SICARD rappelle que dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'élaboration du budget primitif est précédée d'une phase constituée par le débat d'orientations budgétaires. Il explique les modalités et les objectifs de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Louis SICARD donne lecture du Rapport d'Orientations Budgétaires.

## SITUATION INTERNATIONALE ET NATIONALE

Une croissance française forte en 2021 à +6% après une année 2020 en net recul (-10%) en raison de la crise du coronavirus.

Compte-tenu des grandes incertitudes et des défis considérables que la pandémie de Covid-19 impose à l'économie mondiale, il est très difficile de projeter une perspective macroéconomique de la situation mondiale pour 2020 et 2021.

Dans le scénario « optimiste » du FMI et de la Commission Européenne du 6 mai 2020, les prévisions prévoient une contraction record de -7.5% de l'économie de l'UE en 2020 puis une croissance de 6% en 2021.

Mais attention, une pandémie plus grave et plus durable pourrait entraîner une chute du PIB bien plus importante.

Pour la France, une récession de -10% du PIB est attendue pour 2020 et un déficit public de 10.2%.

L'impact de cette crise d'une ampleur inédite a conduit au déploiement de nombreuses mesures d'urgence dès 2020 soit plus de 470 Md€ dans le but d'une reprise d'activité rapide dès 2021. Puis intervient, le plan « France Relance », avec une aide de 100 Md€ dont 40 Md€ de contributions européennes.

Le plan de relance vise un rebond de l'économie française dès 2021 avec une croissance forte (+8%) qui lui permettrait de retrouver dès 2022 son niveau de prospérité d'avant-crise.

## LOI DE FINANCES POUR 2021

Comme l'indique l'article 13 de la LPFP 2018-2022 : « *Les collectivités territoriales contribuent à l'effort de réduction du déficit public et de maîtrise de la dépense publique, selon des modalités à l'élaboration desquelles elles sont associées* ».

Le PLF pour 2021 confirme le souhait du gouvernement d'inciter les collectivités territoriales à maîtriser leurs dépenses de fonctionnement au profit des dépenses d'investissement.

A ce jour, 321 collectivités dont les Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF) du budget principal sont supérieures à 60M€ entrent dans le champ de la contractualisation. Pour autant, toutes les collectivités sont concernées puisque l'article 13 précise également que même sans l'obligation de contractualiser avec l'Etat, les communes de plus de 3 500 habitants doivent présenter dans le débat d'orientation budgétaire des objectifs qui suivent la trajectoire nationale :

- Un objectif d'évolution annuelle des dépenses de fonctionnement de +1.2% ;
- Un objectif d'amélioration du besoin de financement.

Par une maîtrise des dépenses de fonctionnement et en introduisant un dispositif d'encadrement du ratio d'endettement, l'État entend optimiser le niveau d'autofinancement des collectivités territoriales et s'assurer de la soutenabilité financière du recours à l'emprunt par les collectivités.

## CONTEXTE FINANCIER DU BUDGET COMMUNAL EN 2020

## BUDGET COMMUNAL – SITUATION FINANCIERE

La Commune de Nanteuil le Haudouin parvient à dégager un autofinancement positif chaque année lui permettant d'honorer ses dettes et d'investir.

Elle doit poursuivre sa politique de maîtrise des charges de fonctionnement, permettant de maintenir une CAF positive. (CAF : capacité d'autofinancement).

Elle dispose également d'une marge de manœuvre en matière fiscale, grâce à la révision possible des valeurs locatives de certaines catégories d'habitations sans augmenter les taux.

Fonctionnement :	2019	2020	Evolution de 2019 à 2020
Dépenses	3 469 646,25 €	3 585 763,04 €	+ 3,35 %
Recettes	4 561 610,71 €	4 369 592,46 €	- 4,21 %

## 1 Les Recettes :

Les recettes budgétaires, qu'elles soient réelles (c'est-à-dire ayant donné lieu à encaissement) ou d'ordre (sans encaissement), peuvent être regroupées en six catégories principales :

- Les produits issus de la fiscalité directe locale nets des reversements,
- Les dotations et participations de l'Etat et des autres collectivités (dont la DGF),
- Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics),
- Les produits financiers,
- Les produits exceptionnels,
- Les produits d'ordre (exemples : produits des cessions d'immobilisations, reprises sur les amortissements et provisions, différences sur réalisations négatives reprises au compte de résultat).

### 1.1. Dotations de l'Etat (chapitres 73-74) :

Le montant des dotations de l'Etat est en légère diminution de 3,53 % ; cela s'explique à une régularisation effectuée sur 2019.

- Dotation de l'Etat recettes 2018 : 3 407 060,91 €,
- Dotation de l'Etat recettes 2019 : 4 179 779,71 €,
- Dotation de l'Etat recettes 2020 : 4 031 897,28 €.

1.1.1. *La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) est en légère hausse grâce notamment à l'augmentation de la population.*

DGF 2019 : 401 444,00 €                      DGF 2020 : 408 025,00 €

Soit une augmentation de 1,64 %

1.1.2. La dotation pour les titres sécurisés se maintient, en raison du nombre de documents (passeports et cartes nationales d'identités) pris en charge par la commune.

- 3271 titres délivrés en 2019 et 12 130,00 € de subvention de l'état,
- 1795 titres délivrés en 2020 et 12 130,00 € de subvention de l'état.

Pour le moment pas de baisse de la subvention malgré la forte diminution de délivrance des titres suite au restriction sanitaire imposé par la covid-19.

## 1.2. Autres recettes :

- *Recettes tarifaires : produits des services, du domaine et de ventes diverses (chapitre 70) :*
  - 2019 : 229 107,02 €,
  - 2020 : 154 078,75 €, soit une diminution de 32,75 %.

Diminution des recettes provenant de la vente des prestations liées à la cantine scolaire suite au confinement Covid-19 : 15 479 repas de moins en 2020.

- *Location des logements et de la MTL : Autres produits de gestion courante (chapitre 75) :*
  - 2019 : 56 097,00 €,
  - 2020 : 53 614,46 €, soit une diminution de 4,43 %.

Baisse des recettes MTL suite au Covid 19.

## 2. Les dépenses :

### 2.1. La masse salariale :

En 2020, la commune doit toujours faire face à des absences de longues durées de son personnel. La mairie a réalisé des contrats à durée déterminée et fait appel à Valois Emploi pour remplacer les agents.

Cette année la commune a obtenu, de l'assurance statutaire, un remboursement total de 97 077,55 € sur les salaires versés aux agents titulaires ou stagiaires.

	2017	2018	2019	2020
<b>Chap. 012</b>	1 571 885,17 €	1 682 496,82 €	1 583 850,21 €	1 768 314,85 €
Dont la cotisation à l'assurance statutaire	86 124,59 €	154 705,69 €*	77 552,49 €	77 236,42 €
<b>CDG</b>	31 715,53 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>Valois Emploi</b>	94 660,66 €	89 789,47 €	110 148,94 €	96 496,31 €
<b>Total Dépenses Personnel</b>	1 698 261,36 €	1 772 286,29 €	1 693 999,15 €	1 864 811,16 €
<b>Total Fonctionnement</b>	3 320 952,16 €	3 431 971,66 €	3 469 646,25 €	3 585 763,04 €

<b>Pourcentage Dépenses Dépenses fonctionnement</b>	<b>personnel/ de</b>	<b>51,14 %</b>	<b>51,64 %</b>	<b>48,82 %</b>	<b>52,01 %</b>
---	--------------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

\*Se référer à la décision modificative (DM) n°1 de 2018, erreur de la part de l'assureur qui nous prélevé 2 fois, et qui nous a remboursé la même année au compte 619.

## 2.2. Les subventions aux associations :

Elles ont été maintenues ces 2 dernières années, le delta entre 2019 et 2020 correspond en partie à un reliquat dû au CSPV (11 250,00 €), qui a été viré en 2020.

2019 : 218 962,00 € dont 141 280,00 € pour le CSPV,

2020 : 299 579,00 € dont 237 200,00 € pour le CSPV (208 800 pour l'année 2020 + 28 400,00 € reliquat 2019 + 27 231,00€ pour la mise à disposition de la directrice du périscolaire + 14 250,00 € pour les animations cantine).

2021 : La base de subvention restera la même que l'année 2020.

## 2.3. Covid-19 :

Pour la commune les conséquences de la crise sanitaire se font surtout ressentir au niveau des dépenses. Dans un premier temps il y a l'achat de matériel en début de crise (masques pour le personnel et les administrés, gel, plexi de protection etc...), cela représente environ 50 000,00 €. A cela il faut ajouter les dépenses mensuelles notamment pour les écoles et bâtiments communaux afin de respecter les protocoles sanitaires (essuie-mains papier, hygiènes des mains et des parties communes, poubelles à pédales etc..) soit 15 000,00 €/an.

# LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

### 1 Recettes de Fonctionnement :

#### 1.1 Fiscalité directe :

**Il ne sera pas proposé aux membres du conseil une augmentation des taux d'imposition.**

#### 1.2. Autres recettes :

*Recettes tarifaires (chapitre 75-70) : Aucune augmentation tarifaire ne sera proposée pour 2021.*

### 2. Dépenses de Fonctionnement :

#### 2.1. Masse salariale :

Au niveau du personnel, pas de changement majeur par rapport à l'année 2020.

## 2.2. Les intérêts de la dette :

Le remboursement des intérêts de la dette est une dépense de fonctionnement, le capital est inscrit sur la dépense d'investissement.

- Le montant de l'intérêt de la dette au 31 décembre 2020 est de 89 819,21 euros (compte 66111).
- Le montant de l'intérêt de la dette peut être estimé pour l'année budgétaire 2021 à 90 000,00 € (compte 66111).

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

### **1. L'endettement :**

L'endettement de la Ville se décompose maintenant de six emprunts.

- Le capital restant dû au 01/01/2020 : 2 565 362,80 € dont 201 415,70 € à rembourser en 2020.
- Le capital restant dû au 01/01/2021 : 2 363 947,09 € dont 206 432,69 € à rembourser en 2021.

L'encours de la dette par habitant au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 548,48 € contre 597,15 € au 1<sup>er</sup> janvier 2020 soit une diminution de 8,15 %. (4 310 Habitants).

## **COMMUNE DE NANTEUIL LE HAUDOIN - LISTE DES EMPRUNTS 2021**

Budget	Date d'obtention	Capital emprunté	Dette en Capital au 1er janvier	Dernière annuité	Objet de l'emprunt
ASSAIN	19/08/2008	71 490,00 €	23 830,00 €	2025	Station d'épuration
ASSAIN	27/02/2009	3 441 847,56 €	2 698 444,79 €	2038	Station d'épuration
COMMUNE	27/03/2003	150 000,00 €	30 000,00 €	2024	Travaux école maternelle
COMMUNE	03/04/2003	460 000,00 €	286 386,01 €	2033	Tvx école mat./Trottoirs & voirie
COMMUNE	20/06/2007	1 227 000,00 €	824 905,83 €	2036	Place de la république
COMMUNE	06/12/2006	590 000,00 €	159 578,64 €	2027	Acquisition ancienne gendarmerie
COMMUNE	16/10/2007	1 000 000,00 €	446 410,02 €	2027	Place de la république

COMMUNE	22/01/2015	1 000 000,00 €	616 666,59 €	2030	Voirie logements conventionnés
EAU	29/01/2005	410 000,00 €	134 873,36 €	2025	Château d'eau

## 2. Les projets de la section d'investissement :

*La programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) :* la PPI transcrit les volontés de réalisation de projets sur le mandat avec un découpage dans le temps.

- Réhabilitation du groupe scolaire.
- Accessibilités des bâtiments communaux recevant du public.
- Aménagement d'une médiathèque dans le local rue Gambetta.
- Aménagement de l'ancien Intermarché (salle polyvalente, ateliers techniques).
- Réhabilitation du parking de l'église.
- Réhabilitation du parking de la Gare.
- Paiement des travaux d'installation du réseau à Très Haut Débit.
- Construction d'un centre de préparation aux Jeux, discipline tir à l'Arc pour les athlètes participants au Jeux Olympique de 2024.
- Réhabilitation trottoir et création piste cyclable Gare et Rue Beauregard.
- Eclairage public
- Voirie rue de Crepy

### DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE ASSAINISSEMENT

<b>Fonctionnement :</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Dépenses :	299 487,00 €	297 817,37 €
Recettes :	288 017,50 €	261 072,34 €
Report de l'exercice N-1 :	62 358,56 €	50 889,06 €

<b>Investissement :</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>
Dépenses :	224 598,07 €	167 972,94 €

Recettes :	163 391,49 €	164 459,49 €
Report de l'exercice N-1 :	1 005 908,08 €	944 701,50 €

**Etat de la dette au 31 décembre 2020 :**

Montant des intérêts sur l'exercice 2020 : 123 232,46 € (Au compte 66111).

Montant du capital restant dû au 01 janvier 2021 : 2 722 274,79 €.

Il se décompose en deux emprunts.

Le contrat de délégation de service public avec la société SAUR a été renouvelé le 11 décembre 2015 (délibération 2015/102).

- Affermage pour l'année 2019 s'élève à 171 404,64 €.
- Affermage pour l'année 2020 s'élève à 192 616,53 €.

**Programmes d'investissement prévisionnels 2021 :**

Les investissements projetés concernent principalement :

- Réseau d'eau pluviale rue de Crépy.
- Etudes (hydrologie) et aménagements des bassins de rétention
- Assainissement rue de Sennevières

Monsieur SICARD invite le Conseil Municipal à prendre lecture du Rapport d'Orientation Budgétaire et explique la situation Internationale et Nationale et développe sur le contexte financier du Budget Communal en 2020.

Monsieur SICARD demande aux Conseillers s'il y a des questions, Monsieur PIERRE remercie Monsieur le MAIRE d'avoir convoqué une commission finances au sujet du DOB.

Monsieur SICARD explique les Orientations Budgétaires pour l'année 2021. Vu qu'aucune question n'est posée Monsieur SICARD continue son exposé sur la section de fonctionnement, la section d'investissement et explique qu'à la demande de Monsieur PIERRE un tableau avec la liste des emprunts 2021 a été apposé dans le Débat d'Orientation Budgétaire.

Aucune question posée concernant l'endettement de la Commune, Monsieur PIERRE exprime son contentement sur l'apposition du tableau des emprunts 2021.

Monsieur SICARD exprime le ratio d'endettement de la Commune qui est à hauteur de 52%.

Monsieur SICARD énonce la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de la Commune, Monsieur XUEREFF demande où en est le projet de la rénovation des terrains et de l'éclairage du stade. Monsieur SICARD explique que ce projet est toujours d'actualité mais qu'il n'a pas vocation à être inscrit à la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) pour 2021 notamment en raison des inconnues demeurant sur son coût. Ce projet pourra être inscrit lors d'un exercice ultérieur.

Monsieur PIERRE aimerait connaître le chiffrage de tous les projets, Monsieur SICARD explique que tous les chiffrages ne sont pas encore terminés notamment à cause de l'épidémie de Covid. Il explique également que la Commune ne pourra évidemment pas financer tous les projets sur une seule année.



Monsieur SICARD énonce le Débat d'Orientation Budgétaire sur l'assainissement. Monsieur PIERRE souhaiterait savoir si une modification de la répartition des recettes de vente d'eau potable peut être modifiée. Monsieur SICARD explique qu'il n'est pas nécessaire de la modifier car plusieurs projets de construction sont en cours et que les montants de PFAC à collecter permettront de refinancer la section fonctionnement du budget d'assainissement.

Monsieur SICARD poursuit sur le Débat d'Orientation Budgétaire en eau potable, sans aucune question.

Monsieur le Maire passe au vote en demandant aux élus de prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire, les Conseillers Municipaux votent à l'**UNANIMITE** des présents, avoir pris **ACTE** du Débat d'Orientation Budgétaire.

### **3 Modification du mode d'attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations - 2021/02 :**

Monsieur NICOLAS-NELSON présente le nouveau mode de calcul du montant des subventions municipales aux associations en précisant que les modifications concernent la prise en compte des frais de fonctionnement des associations sous la forme de points supplémentaire dans le mode de calcul. Il indique également que des points supplémentaires seront attribués aux associations pour leur engagement lors de la crise sanitaire.

Monsieur PIERRE veut faire remarquer que le nouveau critère concernant les actions face au COVID ne peut être que temporaire. Monsieur NICOLAS-NELSON explique que la municipalité souhaite soutenir les associations engagées dans la crise sanitaire et indique également que ce critère ne sera valable qu'au terme de la crise.

Monsieur NICOLAS-NELSON informe Monsieur XUEREF qu'il travaille sur la réfection du stade.

Sans autres questions, Monsieur le Maire passe au vote, à l'**UNANIMITE** des présents, les élus **APPROUVENT** les modifications présentées sur les critères du mode d'attribution des subventions annuelles de fonctionnement aux associations pour l'année 2021.

### **4 Renouvellement de l'adhésion au service Application du Droits des Sols de la Communauté de Communes du Pays du Valois - 2021/03 :**

Monsieur SICARD rappelle que la commune a délégué l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à la Communauté de communes du Pays de Valois (CCPV). Il rappelle également que cette instruction ne prive pas le Maire du pouvoir final d'autoriser ou non une demande d'urbanisme.

Monsieur SICARD donne synthèse de la convention d'adhésion au service ADS de la CCPV.

Sans aucune question Monsieur le Maire passe au vote, les élus votent à l'**UNANIMITE** des présents et **APPROUVENT** la convention d'adhésion ci-jointe, qui précise les modalités de fonctionnement, les rôles et obligations respectives de la commune et de la communauté de communes et **AUTORISENT** le Maire à signer ladite convention d'adhésion.

### **5 Abrogation de la délibération du Conseil Municipal du treize décembre deux mille dix-sept – 2021/04 :**

Monsieur SICARD redonne l'historique de la délibération du 13 décembre 2017 en indiquant que la parcelle située au carrefour de la gare, propriété de la commune, devait être cédée à la société WWMN. Il rappelle que cette société n'a pas rempli les obligations de la promesse de vente conclue entre elle et la commune notamment en ne versant pas le prix fixé par cette promesse.

Monsieur SICARD indique que la commune et le notaire ayant instruit la vente sont assignés par la société WWMN devant le Tribunal Judiciaire de Senlis et que cette dernière demande l'exécution forcée de la vente.

Monsieur SICARD indique que la commune fait valoir ses droits devant cette juridiction et explique que la présente délibération doit appuyer la volonté de la commune de ne pas poursuivre la vente à la société WWMN.

Monsieur PIERRE explique que cette histoire est très complexe et qu'il aimerait que cette parcelle reste en bien Communal.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la **MAJORITE** des présents, une **ABSTENTION** (Madame COTTIN Line) le Conseil Municipal **APPROUVE** l'abrogation de la délibération du Conseil Municipal du treize décembre deux mille dix sept

#### **6 Participation au financement de l'assainissement collectif – Usagers domestiques et assimilés domestiques - 2021/05 :**

Monsieur SICARD explique que la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) instituée par la délibération n° 2012/58 du 14 novembre 2012 porte exclusivement sur les locaux à usage d'habitation et ne prévoit pas de modalité pour les usagers assimilés domestiques.

Monsieur SICARD indique qu'il est donc nécessaire d'instituer une PFAC pour les locaux à usage autre qu'habitation et de tenir compte de l'actualisation du montant de la PFAC depuis 2012 selon l'évolution de l'indice du coût de la construction.

Monsieur SICARD présente les modalités de calcul proposées pour le montant de la PFAC en fonction de la destination des constructions concernées.

Monsieur SICARD précise que le mode de calcul proposé prévoit la suppression de l'abattement de 50% pour les constructions de logements sociaux.

Monsieur le Maire passe au vote et le Conseil Municipal délibère à la **MAJORITE** des présents, une **ABSTENTION** (Madame COTTIN Line)

#### **7 Modification du taux communal de la taxe d'aménagement sur le périmètre de l'ancienne ZAC du Ferrier – 2021/06 :**

Monsieur SICARD explique que la taxe d'aménagement instaurée par une ancienne délibération du Conseil municipal visait des zones d'activités non closes et qui de fait ne pouvaient pas être taxées au titre de la taxe d'aménagement.

Monsieur SICARD explique que la présente délibération vise uniquement la zone du Ferrier et que celle-ci est bien close. Il propose de porter le taux de la taxe d'aménagement pour cette zone à 5%.

Monsieur le MAIRE passe au vote et le Conseil Municipal vote à l'**UNANIMITE** des présents et **INSTITUE** sur le secteur délimité de la ZAC du Ferrier un taux de 5% et **REPORTE** la délimitation de ce secteur dans les annexes du PLU à titre d'information. La présente délibération accompagnée du plan est valable pour une durée d'un an reconductible.

#### **8 Convention entre la commune de Nanteuil-le-Haudouin et l'association « L'univers des Bout'chou's » - 2021/07 :**

Madame GROSS rappelle que l'association « L'univers des Bout'chou's », Maison des Assistantes Maternelles », occupe un local situé 40 rue Gambetta à Nanteuil-le-Haudouin loué par la Commune et mis à disposition gracieusement à l'association.

Madame GROSS rappelle que la commune a délivré un congé pour le bail en question dont l'échéance est le 31 mars 2021 et que la commune a également notifié l'association de la fin de la mise à disposition à titre gracieux du local à compter du 31 mars 2021.

Madame GROSS propose de poursuivre le soutien financier de la Commune à l'association et elle indique qu'il est souhaitable qu'une convention soit signée entre la Commune et l'association afin que les modalités de versement d'une subvention soient clairement établies et liées directement au nombre d'enfants résidant à Nanteuil-le-Haudouin accueillis par l'association.

Madame COTTIN aimerait avoir confirmation que la convention signée est pour une durée de trois mois, Monsieur SICARD confirme la durée.

Le conseil municipal vote à la **MAJORITE** des présents, une **ABSTENTION** (Madame COTTIN Line) et **AUTORISE** le MAIRE à signer la convention avec l'association « L'univers des Bout'chou's »

- **9 Vœu pour Madame la Préfète et aux parlementaires de l'Oise pour la transparence, l'efficacité et la justice dans la lutte contre la pandémie – 2021/08 :**

Monsieur PIERRE fait part d'une lecture du vœu pour la Madame la Préfète et aux parlementaires de l'Oise pour la transparence, l'efficacité et la justice dans la lutte contre la pandémie, Notre Conseil municipal se fait l'écho de l'incompréhension et du mécontentement de nos concitoyens face à la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement depuis près d'un an. Après le scandale des masques, le fiasco des tests, voilà le scandale sur les vaccins avec l'incapacité d'organiser une vaccination massive de la population, moyen pourtant déterminant pour combattre la maladie. Notre Conseil municipal porte avec force l'urgence à faire reculer cette pandémie dont nous voyons concrètement dans notre commune les conséquences sociales graves sur beaucoup de nos concitoyens à commencer par les familles populaires et les jeunes qui plongent dans la pauvreté et le désespoir. Avec notre population, nous exigeons la transparence, l'efficacité et la justice dans les décisions prises. C'est pourquoi nous demandons : la gratuité des masques surtout avec les nouvelles exigences officielles sur le port de masques chirurgicaux plutôt que les masques textiles artisanaux, l'organisation d'une vaccination massive de la population, en s'appuyant sur les collectivités pour la mise en place de centres de vaccination de proximité afin d'assurer un maillage équilibré de tout le territoire et une facilité d'accès pour tous, la transparence, précise, en temps réel, sur l'état des stocks de vaccins, les calendriers précis d'approvisionnement, le nombre de doses disponibles, le calendrier arrêté pour les phases successives de vaccination. C'est pourquoi nous soutenons : la proposition de faire des vaccins un bien commun mondial, en les libérant de leur brevet et en les mettant dans le domaine public pour que chaque pays, partout dans le monde, puisse en produire en quantité suffisante, au plus vite, pour endiguer l'émergence de variants et protéger efficacement toute la planète, et nous appelons à signer l'Initiative Citoyenne Européenne lancée par de nombreuses organisations, chercheurs et scientifiques et comme demandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (<https://noprofitonpandemic.eu/fr/>), L'exigence que la Commission européenne fasse la transparence sur les contrats signés avec les grandes sociétés pharmaceutiques (actuellement, même les députés européens ne peuvent en avoir copie !). L'idée de créer un pôle public de la recherche, de la production et de la distribution du médicament et du vaccin pour répondre aux besoins de la population, avec la nationalisation de Sanofi gavée d'argent public, distribuant 4 milliards de dividendes en 2020, mais supprimant des emplois notamment dans la Recherche et incapable de sortir un vaccin avant fin 2021. la réquisition immédiate de tous les laboratoires pour la production rapide des vaccins validés par la haute autorité de santé, à commencer dans l'Oise, par l'usine de Sanofi à Compiègne où les salariés sont inquiets pour l'avenir du site et des emplois. Comme toutes les communes et collectivités territoriales en première ligne depuis le début pour gérer les conséquences de cette pandémie et venir en aide aux populations, nous exigeons : d'être pleinement associées aux décisions mesures prises par l'Etat, et de voir compenser financièrement par l'Etat les dépenses importantes que nous avons engagées depuis un an en réponse à la crise sanitaire alors même que nos budgets ont subi des coupes claires depuis des années.

Monsieur le MAIRE demande aux élus de bien vouloir voter lors de cette séance ce vœu en accord avec le Conseil Municipal, Monsieur le MAIRE passe au vote, le Conseil Municipal vote à la **MAJORITE CONTRE** le projet, trois **POUR** (Monsieur PIERRE Roger, Mesdames COTTIN Line et ANNERAUD-POULAIN Evelyne), quatre **ABSTENTIONS** (Messieurs XUEREF Stéphane et BACQUET Éric, Jean-Paul NICOLAS NELSON et Madame VAN CAUTEREN Nathalie).

### **Décision du Maire aux élus**

Décision portant passation d'un marché relatif à la mission de contrôleur technique pour la construction de l'ARC ARENA à Nanteuil-le-Haudouin / Société VERITAS pour 8 610 EUR HT.

### **Questions de l'opposition**

- Monsieur PIERRE souhaiterait savoir ou en est le projet d'école ? Madame GROSS expose le projet de l'école en expliquant les quatre différentes phases de juillet 2021 à décembre 2022. Madame COTTIN explique n'avoir jamais eu connaissance du projet de l'école, Madame GROSS informe Madame COTTIN que le projet est disponible et peut être présenté lors d'un prochain conseil. Monsieur PIERRE aimerait savoir si l'école provisoire est comprise dans la tarification des 8 millions ? Madame GROSS confirme que l'école provisoire est comprise dans le montant global. Monsieur PIERRE demande si l'école temporaire va être posée par la SAO ? Confirmation par Monsieur le Maire. Monsieur PIERRE aurait aimé avoir le projet de l'école afin d'en discuter avec les élus.
- Monsieur PIERRE affirme qu'une invasion de renard serait à déplorer sur la Commune, Monsieur MENDOZA-RUIZ informe que les renards viennent chercher de la nourriture près des poubelles mais qu'ils ne sont pas nuisibles pour la population.
- Monsieur PIERRE souhaiterait savoir à quel moment l'association de rapaces est sollicitée afin de passer sur la commune ? Monsieur le Maire explique que le fauconnier intervient à la vue de beaucoup de nuisibles et que la dernière intervention date d'une quinzaine de jours.
- Monsieur PIERRE souhaite savoir si un changement de prestataire concernant l'éclairage public a été mis en place ? Monsieur TASSIN affirme qu'à la suite du marché lancé en septembre ce sont les établissements DAVID pour une durée de trois ans et cela depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2020. Monsieur PIERRE demande pourquoi la commission d'appel d'offres n'a pas été informée ? Monsieur SICARD informe l'opposition qu'aucune réunion de commission d'appel d'offres n'a été prévue car le montant ne dépasse pas le plafond autorisé.
- Monsieur PIERRE aimerait mettre en place une commission PMR ? Madame GROSS et Monsieur MENDOZA RUIZ n'y voit pas d'inconvénients.
- Monsieur PIERRE aimerait connaître la raison pour laquelle la poste a été désignée le prestataire pour effectuer la distribution du Nanteuil Mag' et pourquoi cela a été catastrophique ? Madame ANNERAUD-POULAIN explique que régulièrement à chaque distribution, tous les deux mois, des plaintes remontaient en mairie pour ne pas avoir eu le Nanteuil Mag, nous avons donc essayé avec la poste, le contrat promis n'a en aucun point été respecté malgré notre réclamation en cours de distribution, rien ne pouvait être rattrapé, nous allons donc faire le point : le 24 février en Commission « Vie de la Commune » à la question de Madame COTTIN et de Monsieur XUEREF, c'était précédemment Valois Emploi qui assurait cette distribution par leurs agents et nous avons autant de réclamations.
- Monsieur PIERRE aimerait savoir quand la réunion de quartier concernant la pétition aura lieu ? Madame ANNERAUD-POULAIN explique que le 24 février prochain à la commission vie à la commune et à la population cette problématique sera abordée.
- Monsieur PIERRE souhaiterait savoir comment évolue le projet d'Intermarché ? Monsieur le Maire informe ne pas être le maître d'œuvre et le patron de ce projet.

- Monsieur PIERRE informe Monsieur SICARD de la médiocrité du son de la réunion publique en live concernant la révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) ? Monsieur SICARD affirme que le son n'était pas si médiocre.
- Monsieur PIERRE fait par d'une lecture du vœu pour la Madame la Préfète et aux parlementaires de l'Oise pour la transparence, l'efficacité et la justice dans la lutte contre la pandémie, Notre Conseil municipal se fait l'écho de l'incompréhension et du mécontentement de nos concitoyens face à la gestion de la crise sanitaire par le gouvernement depuis près d'un an. Après le scandale des masques, le fiasco des tests, voilà le scandale sur les vaccins avec l'incapacité d'organiser une vaccination massive de la population, moyen pourtant déterminant pour combattre la maladie. Notre Conseil municipal porte avec force l'urgence à faire reculer cette pandémie dont nous voyons concrètement dans notre commune les conséquences sociales graves sur beaucoup de nos concitoyens à commencer par les familles populaires et les jeunes qui plongent dans la pauvreté et le désespoir. Avec notre population, nous exigeons la transparence, l'efficacité et la justice dans les décisions prises. C'est pourquoi nous demandons : la gratuité des masques surtout avec les nouvelles exigences officielles sur le port de masques chirurgicaux plutôt que les masques textiles artisanaux, l'organisation d'une vaccination massive de la population, en s'appuyant sur les collectivités pour la mise en place de centres de vaccination de proximité afin d'assurer un maillage équilibré de tout le territoire et une facilité d'accès pour tous, la transparence, précise, en temps réel, sur l'état des stocks de vaccins, les calendriers précis d'approvisionnement, le nombre de doses disponibles, le calendrier arrêté pour les phases successives de vaccination. C'est pourquoi nous soutenons : la proposition de faire des vaccins un bien commun mondial, en les libérant de leur brevet et en les mettant dans le domaine public pour que chaque pays, partout dans le monde, puisse en produire en quantité suffisante, au plus vite, pour endiguer l'émergence de variants et protéger efficacement toute la planète, et nous appelons à signer l'Initiative Citoyenne Européenne lancée par de nombreuses organisations, chercheurs et scientifiques et comme demandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (<https://noprofitonpandemic.eu/fr/>), L'exigence que la Commission européenne fasse la transparence sur les contrats signés avec les grandes sociétés pharmaceutiques (actuellement, même les députés européens ne peuvent en avoir copie !). L'idée de créer un pôle public de la recherche, de la production et de la distribution du médicament et du vaccin pour répondre aux besoins de la population, avec la nationalisation de Sanofi gavée d'argent public, distribuant 4 milliards de dividendes en 2020, mais supprimant des emplois notamment dans la Recherche et incapable de sortir un vaccin avant fin 2021. la réquisition immédiate de tous les laboratoires pour la production rapide des vaccins validés par la haute autorité de santé, à commencer dans l'Oise, par l'usine de Sanofi à Compiègne où les salariés sont inquiets pour l'avenir du site et des emplois. Comme toutes les communes et collectivités territoriales en première ligne depuis le début pour gérer les conséquences de cette pandémie et venir en aide aux populations, nous exigeons : d'être pleinement associées aux décisions mesures prises par l'Etat, et de voir compenser financièrement par l'Etat les dépenses importantes que nous avons engagées depuis un an en réponse à la crise sanitaire alors même que nos budgets ont subi des coupes claires depuis des années.

Monsieur le Maire demande aux élus de bien vouloir voter à cette séance ce vœu en accord avec le Conseil Municipal, Monsieur le MAIRE passe au vote.

Sans autres question des membres du Conseil Municipal et des administrés, l'ordre du jour étant achevé, Monsieur le Maire clôture les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20 heures 12.



